



Département d'évaluation
des formations

RÉFÉRENTIEL HCÉRES POUR L'ÉVALUATION D'UNE FORMATION CONFERANT LE GRADE DE MASTER

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B



Le Hcéres a construit son processus d'évaluation sur la base d'un ensemble d'objectifs dont doit se doter une formation conférant le grade de master d'un établissement du supérieur (hors formations évaluées par la CTI ou la CFDG). Cet ensemble est présenté ici sous la forme de références ou objectifs de qualité et de faits observables qui permettent à un établissement de construire son propre référentiel.

Cette présentation est structurée en cinq domaines recouvrant l'ensemble de ces références et faits observables :

- la finalité de la formation ;
- son positionnement dans l'environnement ;
- son organisation pédagogique ;
- son pilotage ;
- ses dispositifs d'assurance qualité.

DOMAINE 1 : FINALITÉ DE LA FORMATION

Référence 1-1 : Les objectifs de la formation, ainsi que les connaissances et compétences à acquérir sont explicites.

- Les objectifs d'apprentissage de la formation sont clairement définis, affichés et connus des étudiants et autres parties prenantes.
- Les connaissances et compétences à acquérir par la formation sont définies, affichées et connues des étudiants et autres parties prenantes.
- L'intitulé, le contenu de la formation, les apprentissages sont cohérents et compréhensibles par l'ensemble des parties prenantes.
- Un supplément au diplôme précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant.

Référence 1-2 : Les débouchés visés sont cohérents avec la formation, et explicites.

- Les débouchés en matière d'insertion professionnelle immédiate sont affichés et portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes. Ils sont en adéquation avec les enseignements.
- Les poursuites d'études, y compris au sein de l'établissement ou du site, sont affichées et portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes.
- La formation se positionne dans l'univers de la certification professionnelle.
- La formation est en cohérence avec la fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) nationale de la mention. Cette fiche est connue des étudiants et autres parties prenantes.

DOMAINE 2 : POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

Référence 2-1 : La formation énonce son positionnement au niveau des institutions d'enseignement supérieur, dans un espace local, régional, national ou international.

- La formation affiche sa position dans l'offre globale de formation de l'établissement et du site. Elle précise les passerelles entrantes et sortantes et poursuites d'études possibles aux étudiants et diplômés.
- La formation affiche sa position dans la carte régionale - éventuellement nationale et internationale - des établissements du supérieur (universités, écoles, instituts, etc.).
- La formation affiche ses partenariats académiques actuels ou à venir.

Référence 2-2 : La formation s'appuie sur le potentiel et les activités de recherche de l'établissement et du site.

- Le positionnement vis-à-vis du monde de la recherche est explicité. Les structures en appui de la formation (unités de recherche, écoles doctorales, collège doctoral le cas échéant), et l'implication de l'équipe pédagogique dans les activités de recherche portés par ces structures sont clairement recensées.
- Les objectifs de la formation s'inscrivent clairement dans la politique scientifique de l'établissement ou de site, voire constituent un axe prioritaire concrétisé par un lien master-doctorat sous la forme d'une École Universitaire de Recherche (EUR) ou une *Graduate School*.
- L'intervention d'enseignants-chercheurs, de chercheurs associés, de chercheurs issus de la recherche industrielle ou plus généralement de la recherche du monde socio-économique permet une bonne articulation formation-recherche.

Référence 2-3 : La formation s'appuie sur des relations avec les entreprises, associations et autres partenaires.

- Des intervenants issus des mondes socio-économiques ou culturels permettent une bonne articulation de la formation avec les débouchés identifiés.
- Les liens avec les milieux socio-économiques sont formalisés par des conventions ou accords de partenariat entre l'établissement et des entreprises, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec la formation.

Référence 2-4 : La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

- Des accords de coopération ou des partenariats adaptés à la finalité de la formation sont conclus avec des établissements étrangers.
- Des dispositifs favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs et techniques, sont mis en œuvre, y compris dans leur dimension d'accompagnement social.
- L'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants.
- La formation est mise en œuvre à l'étranger et permet d'obtenir le diplôme national (diplômes dits « délocalisés »).

DOMAINE 3 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Référence 3-1 : La structure de la formation est adaptée aux différents projets professionnels des étudiants.

- La formation est conçue en 4 semestres, et présente des parcours de spécialisation. Elle met en œuvre le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) favorisant la mobilité des étudiants
- La formation est structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances et de compétences cohérent avec la fiche RNCP.
- La formation est conçue comme partie d'un cursus Master – Doctorat au sein d'une EUR ou *Graduate School*.

Référence 3-2 : La structure de la formation est adaptée aux différents profils étudiants.

- La formation offre des parcours adaptés au public en formation en alternance.
- La formation prend en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie.
- La formation offre la possibilité d'être suivie à distance.
- La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, etc.).
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme.

Référence 3-3 : La formation donne une place importante à l'approche compétences.

- La formation est définie suivant un référentiel de compétences que s'approprie l'équipe pédagogique. Elle transcrit les unités d'enseignement en compétences.
- La formation est définie en blocs de compétences.
- Un portefeuille de compétences, ou un outil similaire, permet aux étudiants d'évaluer leurs acquis.
- La formation prévoit des modalités pédagogiques diversifiées (interdisciplinarité, approche par projets, démarche portfolio, jeux sérieux, amphithéâtre actif, ...).

Référence 3-4 : La démarche scientifique est au cœur de la formation

- La formation comporte dès la première année de master des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche : ses acteurs, ses enjeux, ses méthodes, sa valorisation.
- Il existe des éléments de formation par et à la recherche (recherche documentaire, séjour en laboratoire, séminaires, participation à des travaux de recherche, etc.) dans les deux années de master.
- Les projets et stages de recherche sont intégrés à la définition du cursus de formation, leurs objectifs, modalités et évaluation sont explicités et connus des étudiants.
- Les modalités pédagogiques développent l'autonomie de l'étudiant et l'aptitude à conduire une démarche innovante et à s'inscrire dans un projet conduit dans un cadre collaboratif : par exemple responsabilité de conduite de projet et production dans le cadre d'un travail d'équipe dans un contexte pluridisciplinaire, etc.
- La formation prépare à la poursuite en doctorat (par exemple par des rencontres avec les écoles doctorales).

Référence 3-5 : La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences transversales utiles à son insertion professionnelle immédiate

- La formation comporte des modules de connaissance de l'environnement professionnel et de l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat, y compris sous la forme de travaux pratiques.
- La formation comporte des périodes d'expérience en milieu professionnel (en entreprises, associations, laboratoires, etc.).
- Les projets et stages constituent des modalités pédagogiques essentielles qui sont spécifiquement accompagnées. Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.
- Les modalités pédagogiques développent l'adaptabilité à différents contextes professionnels et culturels (y compris dans une démarche ouverte à l'international).
- Un observatoire de l'insertion professionnelle ou une structure équivalente accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Référence 3-6 : La formation prépare ses étudiants à l'international.

- L'acquisition de compétences linguistiques dans au moins une langue étrangère, donne lieu à une certification du niveau atteint par l'étudiant en fin de formation, défini en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- Des enseignements disciplinaires sont dispensés dans une langue étrangère.
- La formation favorise la mobilité entrante et sortante des étudiants grâce à ses partenariats internationaux.
- L'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants.

Référence 3-7 : la formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement.

- Les pratiques pédagogiques interactives font appel aux outils numériques (par exemple cours et exercices en ligne, outils collaboratifs).
- Les technologies du numérique permettent d'adapter la formation aux besoins de publics divers (étudiants, alternants, stagiaires de la formation continue...).
- Un environnement numérique de travail est à la disposition des apprenants.

Référence 3-8 : La formation sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique et met en place les bonnes pratiques correspondantes.

- La formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique sont présentes dans le programme de la formation.
- La formation et ses enseignants sont en capacité, par un dispositif connu et partagé, de détecter les plagiat, fraudes ou corruptions.
- Les enseignants et les étudiants sont informés du dispositif de recours au sein de l'établissement en ce qui concerne l'intégrité scientifique et l'éthique.

DOMAINE 4 : PILOTAGE DE LA FORMATION

Référence 4-1 : La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.

- L'équipe pédagogique (ensemble des intervenants dans les enseignements) est diversifiée et adaptée aux différents contenus de formation.
- La liste des intervenants ainsi que leur qualité sont connues des étudiants et plus généralement des publics concernés.
- La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus du monde industriel, socio-économique ou culturel est en accord avec la finalité de la formation. Leur niveau de compétence et de responsabilité est en cohérence avec la formation.
- L'équipe pédagogique est formée et mobilisée sur l'expression en compétences des enseignements et à l'approche par compétences.

Référence 4-2 : Les modalités de pilotage de la formation reposent sur une organisation formalisée à laquelle contribuent les étudiants et les autres acteurs de la formation.

- Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis.
- La formation dispose de moyens administratifs et pédagogiques (secrétariat, salles, bibliothèques, salles informatiques, etc.) suffisants pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.
- Des organes de concertation réunissent l'ensemble des acteurs de la formation (enseignants, étudiants, personnels administratifs et techniques).
- Le conseil de perfectionnement comprenant des étudiants et des personnalités extérieures à la formation, dont la liste et la qualité des membres sont précisées, est spécifique à la formation ou commun à un ensemble cohérent de formations.
- Les réunions de l'équipe de pilotage, des organes de concertation et du conseil de perfectionnement, font l'objet d'une communication spécifique précisant leur périodicité, leur modalité, leur ordre du jour, ainsi que de comptes rendus publics et publiés. Les prérogatives de chacun sont définies.
- Le conseil de perfectionnement dispose de tous les documents utiles pour mener à bien ses réflexions (origine des étudiants, effectifs, taux de réussite, devenir des diplômés, résultats des évaluations des enseignements et de la formation par les étudiants, etc.).

Référence 4-3 : L'évaluation des connaissances et compétences est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants.

- La constitution, le rôle, et les modalités de réunion du jury sont définis, affichés et connus des étudiants.
- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont explicites et en accord avec les attendus de la formation.
- Les règles d'attribution des crédits ECTS sont explicitées et respectent les réglementations ou directives nationales et européennes.
- Les règles de compensation sont claires, affichées et connues des étudiants.
- Des certifications peuvent être délivrées à l'étudiant, attestant de l'acquisition de connaissances et compétences spécifiques.
- L'équipe pédagogique pilote la démarche par compétences.
- L'engagement étudiant fait l'objet d'une reconnaissance par exemple sous forme de dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages.
- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, que l'évaluation soit continue ou terminale, respectent le principe de seconde chance. Les modalités de cette seconde chance sont clairement explicitées et portées à la connaissance des étudiants.

DOMAINE 5 : DISPOSITIFS D'ASSURANCE QUALITE

Référence 5.1 : Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés.

- Les flux d'étudiants sont suivis, aussi bien quantitativement que qualitativement (formation initiale standard ou en alternance, formation continue, étudiants hors académie ou étrangers, étudiants boursiers, etc.). Un tableau de bord annuel est disponible.
- Le recrutement des étudiants fait l'objet d'un dispositif transparent dans lequel les éléments de décision sont rendus publics.
- L'attractivité de la formation (mesurée par le nombre d'inscrits, le nombre de candidatures, la capacité d'accueil, etc.) est connue et est analysée au regard du contexte de la formation.

Référence 5-2 : La formation connaît et publie une information complète sur la réussite de ses étudiants

- La réussite étudiante est connue des parties prenantes et font l'objet de publications.
- La mesure de la réussite des étudiants, en tenant compte des parcours de formation suivis, est réalisée, analysée et intégrée à la démarche d'amélioration continue des parcours de formation et de la formation.
- Les flux d'étudiants sortants non diplômés (abandons, réorientations, passerelles, concours, etc.) sont connus et analysés.

Référence 5-3 : Le devenir des diplômés est analysé.

- La formation connaît le devenir de ses diplômés, que ce soit en poursuite d'études ou en insertion professionnelle.
- Les résultats des enquêtes auprès des diplômés pour recenser leur situation sont connus des parties prenantes et font l'objet de publications.
- L'insertion professionnelle immédiate est analysée au regard des objectifs de la formation aussi bien qualitativement que quantitativement (taux d'insertion et nature des emplois occupés).

Référence 5-4 : La formation met en place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation.

- Les modalités d'évaluation des enseignements et des activités de formation par les étudiants et les diplômés, leur analyse ainsi que les actions qui en résultent sont intégrées dans le dispositif d'évaluation interne de la formation et connues des parties prenantes.
- Le conseil de perfectionnement se réunit régulièrement et contribue à l'évaluation interne de la formation.
- Les résultats de l'évaluation interne sont communiqués à la commission formation et vie universitaire de l'établissement.
- La formation soumet son processus d'évaluation interne et ses résultats lors de l'évaluation externe périodique.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur